

Plaintes d'un maître d'école

Autor(en): **Cousin, Jean**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

naire, de reviser le commentaire de Boyve sur le *Plaid général*, mais le gouvernement bernois ne permit pas la publication de leur travail, qui se trouve à la Bibliothèque cantonale ms. in folio.

W. de CHARRIÈRE de SÉVERY.

PLAINTES D'UN MAITRE D'ECOLE

Dans un registre du Conseil de Moudon, j'ai trouvé la lettre suivante. Elle a servi de brouillon à quelques notes du secrétaire, c'est ce qui nous l'a conservée. Le papier est usé à la fin des premières lignes ; à partir de la douzième ligne (soit des mots *je scay bien que vous*) le papier est coupé au ciseau. Tandis que jusqu'ici il ne manquait que quelques lettres, la lacune est maintenant de deux ou trois mots. Je les ai rétablis, quand il ne pouvait y avoir de doute. Partout, du reste, le sens est clair. La lettre n'est pas datée ; la note la plus ancienne qui est au dos est du 3 février 1547. La lettre est donc antérieure à cette date. Je n'ai trouvé aucune décision du Conseil à propos de l'école : on n'aura pas répondu à la demande du maître d'école.

L'auteur de cette lettre n'est pas un inconnu. Originaire des Flandres, probablement, il était à Genève en 1537 déjà ; il fut un des premiers à prendre des notes aux sermons de Calvin, avec lequel il resta toujours très lié. Nous le trouvons à Lausanne, pensionnaire de LL. EE. en 1546, régent à Moudon en 1547, diacre dans cette ville en 1549 et 1550, diacre à Payerne en 1551 et 1553, pasteur à Grandcour (Ressudens) postérieurement à 1556. Il s'associa à la démission de Viret en 1559. Il alla alors à Genève, d'où Cal-

vin l'envoya à Caën, où il organisa l'Eglise réformée ; il fit un séjour à Londres en 1561, puis revint à Caën. Il retourna à Londres comme pasteur de l'Eglise wallonne en 1563¹.

Charles GILLIARD.

Treshonorés seigneurs. Je vous ay fait plusieurs re[la-
tions] et supplications pour la commodité de voz enfans
[ce] qui est aussy pour l'honneur de vostre ville. L[a chose]
est si raisonnable que vous me l'avez tousjours [.] c'est
assavoir qu'il y eust en lescolle des fenestres, qu'on la recou-
vrit et qu'on feist ung fournet. De tout cela je n'en voy
nulle apparence. Quand [j'en] ay parlé à Monsieur le gou-
verneur et aux mass[ons], ilz m'ont respondu qu'il fault
laisser essuyer [les] pierres, je crains qu'elles ne deviennent
trop seich[es]. Je supplie encore de rechef vostre Seigneu-
rie [.] que vostre bon plaisir soit de faire mettre
or[dre] en tout cecy. Je scay bien que vous [l'avez desjà]
commandé, mais je ne scay ou se po[.] l'obeissance de
vostre commandement. [.] d'autres choses que m'avez
une fôis [.] je devois avoir quelque table ; je n'[ai rien
sinon] une scabelle pour m'asseoir. Je suis[très fasché de]
vous repeter ces choses, car je [.] il tient que ce que
vous avez [.] se face.

Vostre humble servi[teur]

Jean Cousin.

Au dos :

A mes treshonorés Seigneurs du conseil de Mouldon.

¹ Voir *France protestante*, 2^me éd., T. IV, col. 827 ss., et des notes obligamment fournies par M. le prof. Vuilleumier.